

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT

PERI-SCOLAIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable du déplacement de mon enfant, entre mon domicile et le lieu d'accueil APLA mentionné ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Cocher le Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant

ALSH La Francaiserie, 3 allée du taillis, 49480 Verrières-en-Anjou Horaire ouverture mercredi 4 novembre de 7H30 à 18H30

ALSH Pellouailles, Espace Loisirs, rue des Vignes, 49112 Verrières-en-Anjou ouverture mercredi 4 novembre de 12H à 18H30

Espace Jeunesse, 13 rue Simone Veil, 49480 Verrières-en-Anjou ouverture mercredi 4 novembre de 12H à 18H30

Fait à Verrières en Anjou, le

Signature des parents